

Les lenteurs à l'allumage de la nouvelle coupole universitaire

■ **L'Ares doit réformer l'enseignement supérieur. Mais cela traîne.**

Installée en janvier, l'Ares (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) regroupe l'ensemble des acteurs du secteur (universités, hautes écoles, enseignement supérieur de promotion sociale et artistique). Les syndicats y sont également associés. Cette coupole a la lourde charge de mettre en oeuvre la réforme du paysage de l'enseignement supérieur, voulue par le ministre Marcourt (PS).

Oui mais voilà, les travaux de constitution de l'Ares sont lents. L'explication la plus évidente est que tous ces acteurs qui forment l'Académie ne se parlaient pas, pour la plupart, il y a six mois encore. Si les clivages universités/hautes écoles sont connus, ils existent également entre universités. Et que dire des représentants du réseau de la promotion sociale qui n'avaient

pas dû croiser bien souvent leurs homologues précités...

Un directeur optimiste

"Il y a effectivement un peu de glace à briser", concède Julien Nicaise, le directeur général de l'Ares. "Il y a sept-huit structures que l'on fusionne pour créer l'Ares. Cela demande une certaine négociation entre leurs administrateurs venus d'horizons différents", ajoute-t-il. Julien Nicaise a été nommé à ce poste en juin. Cet ancien chercheur à l'UCL, membre de cabinet ministériel et haut fonctionnaire au ministère de l'Enseignement assure toutefois que les choses avancent. "Les intérêts des uns et des autres sont identiques : assurer l'excellence de notre enseignement dans un monde qui s'inter-

nationalise."

Un sentiment partagé par Christiane Cornet, secrétaire à la CGSP Enseignement, qui a participé aux travaux de constitution de l'Ares. "Le démarrage prend du temps mais on avance dans la bonne direction. Il faut de la bonne volonté et elle ne manque pas. Les difficultés sont dues à la hauteur des enjeux de la réforme. C'est un chantier colossal et ambitieux", dit-elle.

Quelques tensions

De source bien informée, on apprend que les crispations ne manqueraient pas. On évoque des négociations séparées entre les syndicats et le gouvernement, dont le produit serait ramené et imposé à l'Ares. Ou encore les laborieuses constitutions des différentes commissions. Alors que leur nombre de membres a été fixé à

douze, une d'entre elles serait finalement composée de 48 personnes. "Nos négociations hors Ares sont tout à fait légales puisqu'elles concernent l'accord sectoriel global. Et nous n'allons pas renégocier avec l'Ares ce qui l'a été avec le gouvernement. Des points de cet accord ne plaisaient

pas et certains ont voté contre. Mais comme les commissions de l'Ares ne peuvent donner qu'un avis", déclare Christiane Cornet. Julien Nicaise confirme qu'une des commissions de l'Ares (la chambre des hautes écoles et de

la promotion sociale) est bien constituée de 48 membres. "A leur demande. Mais ils vont peut-être se rendre compte que c'est beaucoup et demander à réduire ce nombre."

Isabelle Lemaire